



Ci Com

PUBLICATION EVENEMENTIELLE

Genève, le 7 avril 2017

Conformément à la Directive concernant la Publicité Évènementielle (DPE), le Conseil d'Administration de la société Ci Com SA présente au marché l'annonce suivante :

Le Conseil d'Administration de Ci Com informe le marché que son exercice clos le 31 décembre 2016 devrait faire ressortir un résultat net fortement dégradé par rapport à son exercice 2015. La perte nette devrait s'établir à environ - 3 600 KCHF contre une perte nette de - 424 KCHF au 31 décembre 2015.

La perte du présent exercice est principalement imputable à la cession fin 2016 des titres AD Industrie SAS détenus indirectement par la société Zenessa SA, société d'investissement de droit luxembourgeois, dans laquelle votre Société détient une participation minoritaire de 14,52% (capital et droits de vote). L'impact de cette cession pour Ci Com est d'environ - 3 145 KCHF, perte qui sera comptabilisée sous forme de provision pour dépréciation des titres Zenessa.

Le contrat de cession comprend un crédit vendeur à terme (10 ans, remboursable par anticipation) représentant 19% du prix de vente revenant directement à Ingefin. Compte tenu du taux d'intérêt élevé et capitalisable de ce crédit vendeur, le prix de cession revenant à Ingefin pourrait être majoré d'environ 30% à terme.

Ce revenu futur n'est pas reconnu au 31 décembre 2016 chez Ci Com en considération des règles comptables. Ci Com détenant indirectement 14,07% du capital d'Ingefin par l'intermédiaire de Zenessa, la réalisation sur 10 ans du prix complémentaire de cession viendrait compenser partiellement la perte constatée au 31 décembre 2016 (d'environ 70%).

A la date du communiqué, les comptes de Ci Com ne sont pas définitivement arrêtés. Ils le seront au plus tard le 30 avril 2017.

Le Conseil d'Administration